



SERVICE LUDOTHÈQUE DE LA COMMUNE DE FLORENCE

PROCÉDURES APPLIQUÉES POUR LA GESTION DE CAS COMPATIBLES AVEC LE COVID-19

1) Usager présentant des symptômes dans la ludothèque



- Il est demandé à l'usager de sortir (avec l'accompagnateur en cas de mineur).
- Nettoyer et désinfecter toutes les surfaces de la pièce après que l'usager symptomatique soit sorti.
- Les parents sont tenus de contacter leur pédiatre/médecin généraliste pour une évaluation clinique.
- Le pédiatre/ médecin généraliste demande le test pour un diagnostic urgent et le communique au département de prévention de l'ASL.
- Le département de prévention de l'ASL procède à l'exécution du test diagnostic.



2) Usager au domicile présentant des symptômes

- L'usager doit rester chez lui.
- Les parents doivent mettre au courant leur pédiatre/médecin de famille.
- Le pédiatre/ médecin généraliste demande le test pour un diagnostic urgent et le communique au département de prévention de l'ASL.
- Le département de prévention de l'ASL procède à l'exécution du test diagnostic.

3) Employé de la ludothèque présentant des symptômes

- Assi S'assurer d'avoir bien positionné le masque chirurgical.
- Il est demandé de rentrer au domicile et d'appeler le médecin de famille.
- Le médecin généraliste demande le test pour un diagnostic urgent et le communique au département de prévention de l'ASL
- Le département de prévention de l'ASL procède à l'exécution du test diagnostic.



4) Employé à la ludothèque présentant des symptômes au domicile

- Appeler son médecin généraliste
- Communiquer l'absence au travail pour raison de santé avec à l'appui un certificat médical.
- Le médecin généraliste demande le test pour un diagnostic urgent et le communique au département de prévention de l'ASL.
- Le département de prévention de l'ASL procède à l'exécution du test diagnostic.